

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 53	<i>Membres en fonction :</i> 52	<i>Membres présents :</i> 48	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 4	<i>Absent(s) :</i> 0	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	-------------------------------------	----------------------------------	------------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 15 février 2022

Vote(s) pour : 50

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 février 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-02-21-BD-11 :**Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mey : approbation.**Rapporteur : Monsieur Henri HASSERLe Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014, mis en révision le 03 juillet 2017 et approuvé le 1^{er} juin 2021 par le Comité Syndical du SCoTAM,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé, approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mey approuvé par délibération Conseil Municipal de Mey en date du 14 décembre 2011, et modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2014 et du 13 septembre 2017,
VU l'arrêté PT n°11/2021 du Président de Metz Métropole en date 11 juin 2021 engageant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mey,
VU l'arrêté PT n°19/2021 du Président de Metz Métropole en date du 26 octobre 2021 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLU de Mey,
VU le projet de modification n°3 du PLU de Mey et notamment sa notice de présentation,
VU les avis favorables ou sans observation formulés par les Personnes Publiques Associées et les communes voisines de Mey,
VU les avis formulés par le public,
VU le rapport d'enquête, l'avis motivé et les conclusions du commissaire enquêteur remis à Metz Métropole le 07 janvier 2022, et un complément de conclusions remis le 24 janvier 2021, ci-annexés (annexe 2),
CONSIDERANT le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à Metz Métropole,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Mey,
CONSIDERANT la prise en compte d'observations formulées dans le cadre de l'enquête publique
et l'évolution du projet de modification qui en résulte (annexe 1),
CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve, ni recommandation du commissaire enquêteur sur
le projet,

DECIDE d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mey telle qu'elle est
annexée à la présente délibération (annexe 3),

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-
21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Mey et au siège de Metz Métropole
durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des
mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente
de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 février 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	EXCUSEE point 9	Pour (sauf 9)
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville	EXCUSE	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
GOUTH	Cédric	Woippy	EXCUSE point 9	Pour (sauf 9)
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HORY	Thierry	Marly	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	EXCUSE et donne pouvoir à Claire ANCEL	Monsieur PEULTIER ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz	EXCUSE	
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte	EXCUSE et donne pouvoir à Jean-François LOSCH	Monsieur TORLOTING ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20220221-2022-02-BD11-DE

Numéro de l'acte : 2022-02-BD11
Date de décision : lundi 21 février 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mey : approbation
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/02/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220221-2022-02-BD11-DE
Document principal : 21_DO-11.pdf

Pièces jointes :

21_DO-PLU MEY ANNEXE.pdf
21_DO-LISTE ELUS BUREAU votes délibérations.pdf

Historique :

23/02/22 14:06	En cours de création	
23/02/22 14:07	En préparation	Catherine DELLES
23/02/22 14:28	Reçu	Catherine DELLES
23/02/22 14:28	En cours de transmission	
23/02/22 14:30	Transmis en Préfecture	
23/02/22 14:33	Accusé de réception reçu	